

Séance du 20 décembre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 décembre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mme Boé, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à Mme Lauqué, Mme Durruty à M. le Maire, M. Lozano à Mme Gibaud-Gentili, Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Pommiez, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Castel à Mme Doucet-Joyé, Mme Demont à Mme Salducci, M. Arandia à Mme Bisauta, Mme Touraton à Mme Boé, Mme Capdevielle à M. Etcheto, M. Bergé à Mme Thicoipé, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FONCIER - Acquisition à l'association syndicale libre du lotissement Mirasol d'un terrain sis rue des Mimosas.

Par délibération du 21 juillet 2011, le conseil municipal a autorisé l'acquisition à titre gratuit, à l'association syndicale libre du lotissement Mirasol, de l'emprise des voies constituées des rues des Lilas et des Mimosas, cadastrées AZ 134, AZ 136, AZ 137, AE 261, AE 262, AE 263, AE 264, et AE 265 en vue de leur classement dans le domaine public et de la réalisation par la commune d'un dispositif de retenue et d'écoulement des eaux pluviales.

Il s'avère qu'il convient d'acquérir également la parcelle cadastrée AZ 135 (59 m²), indispensable à la réalisation de l'équipement susvisé.

Cette délibération vient compléter celle du 21 juillet 2011.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de la transaction avec l'association syndicale libre du lotissement Mirasol ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.